



NOTE D'INFORMATION N° 130-~~20~~ /MBPE/DGD DU 05 JUIL 2023

(DIFFUSION GÉNÉRALE)

En vue de permettre à la Commission de proposition de promotion aux grades supérieurs de réaliser ses travaux sur la base de données exhaustives et exactes, j'invite les agents des Douanes qui ont connu une évolution de leur situation administrative ou une promotion, à produire copie des actes y afférents.

Ces actes devront être transmis au **Secrétariat du Sous-directeur du Personnel** au plus tard le **20 juillet 2023, délai de rigueur.**



Général Pierre A.
Officier de l'Ordre National